

PROGRAMMATION COMPETENCES PREMIERES 2015-2018

Synthèse du cadrage

1. Caractéristiques du programme
2. Publics éligibles
3. Les Compétences clés mobilisables dans les cursus
4. Cursus 1 : CP et démarche d'insertion sociale et professionnelle
5. Cursus 2 : CP et construction du projet professionnel
6. Se repérer dans les intitulés des cursus 2
7. Cursus 3 : CP et préparation à la qualification et à l'emploi

1/ LES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

La Programmation Compétences Premières a pour objet la mise en œuvre, à destination des publics, de prestations visant à développer des compétences définies «**comme le premier niveau correspondant à l'acquisition et/ou l'actualisation des savoirs fondamentaux permettant une intégration citoyenne, sociale et économique des personnes**».

La programmation Compétences Premières est mise en œuvre à travers 3 cursus de formation :

- Le cursus 1 : « **Compétences premières et démarche d'insertion sociale et professionnelle** », est particulièrement destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi, en situation d'échec par rapport aux apprentissages scolaires mais désireux d'enclencher une démarche d'intégration sociale et professionnelle.
- Le cursus 2 : « **Compétences premières et construction de projet professionnel** », est destiné aux publics ayant besoin de définir, confirmer et/ou stabiliser un projet professionnel, selon l'étape sur laquelle ils se situent. Axé essentiellement autour de l'orientation professionnelle et du projet professionnel, le cursus mobilise, en appui, les compétences clés nécessaires à la construction de projet professionnel.
- Le cursus 3 : « **Compétences premières et préparation à la qualification et à l'emploi** », est destiné aux publics ayant un projet professionnel défini et validé, ayant besoin d'actualiser ou de compléter leurs connaissances générales pour, soit préparer une entrée en formation qualifiante, soit se présenter aux épreuves d'un concours ou d'un diplôme, soit se présenter à un emploi.

Ces trois cursus sont construits autour de tout ou partie du socle de compétences clés et ils intègrent la dimension socioprofessionnelle.

Le socle des compétences clés est défini en référence aux recommandations européennes du 18 décembre 2006 relatives aux compétences clés et en référence au Socle Commun de Connaissances et de Compétences Professionnelles (S3CP devenu Cléa) élaboré par les partenaires sociaux.

Toutes les actions de formation démarrent par un **module de prestation initiale** qui fait partie intégrante de la formation et qui n'a donc pas pour objectif l'orientation des publics.

Ce module a une durée maximale de 16 heures pour le cursus 2 et de 8 heures pour les cursus 1 et 3. Il se déroule soit en temps individuel, soit en temps à la fois collectif et individuel (1heure minimum en individuel).

Il se situe après la commission d'entrées, au démarrage de chaque action ou parcours de formation.

Il permet à chaque stagiaire une entrée progressive dans l'action de formation.

Les 3 cursus peuvent s'articuler entre eux, dans une logique de progression mais aussi dans une logique de réorientation si nécessaire :

- dans une logique de progression, il est possible pour une même personne de suivre un cursus 1 (en tout ou partie), puis un cursus 2 (en tout ou partie) et enfin un cursus 3, soit sur la même année du programme, soit sur des années différentes.
- dans une logique de réorientation : possibilité pour l'organisme de formation de réorienter la personne :
 - de façon marginale, du cursus 3 vers le cursus 2 (si projet professionnel insuffisamment défini ou stabilisé), du cursus 1 vers le cursus 2, si la situation le permet
 - sans restriction, du cursus 2 vers le cursus 1 si les difficultés repérées sont de nature à empêcher la personne de suivre une formation sur un rythme trop soutenu
 - sans restriction, du cursus 2 vers le cursus 3, si les progrès de la personne le permettent
- Le passage d'un cursus à un autre doit faire l'objet d'une nouvelle prescription.

Les cursus doivent s'articuler aussi, en amont ou en aval, de façon plus globale, avec les autres dispositifs d'orientation, d'accompagnement ou de formation, financés soit par la Région, soit par d'autres financeurs publics ou privés (Pôle Emploi, Conseils Généraux ou Métropole, PLIE, OFII...)

2/ LES PUBLICS ELIGIBLES

La programmation Compétences Premières est accessible :

- aux **demandeurs d'emploi**, ainsi qu'à **toute personne en recherche d'emploi** pouvant accéder à ce statut,
- aux **demandeurs d'emploi exerçant une activité salariée** :
 - o **à temps partiel** ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salariés,
 - o **en emploi d'avenir ou en structure d'insertion par l'activité économique**, sous réserve que l'employeur le rémunère pendant la formation
- **aux personnes sous-main de justice bénéficiant de mesures d'aménagement** de peine à l'extérieur des centres pénitentiaires

Sont prioritaires les jeunes de moins de 26 ans, indemnisés ou non, et les adultes (26 ans et plus) non indemnisés par une assurance chômage qui :

- Soit relèvent d'un niveau VI (fin de scolarité obligatoire sans diplôme), V bis (niveau CAP/BEP non validés) ou V.
- Soit ont une qualification professionnelle obsolète, du fait de son inadaptation au marché du travail, ou parce que la personne n'a pu exercer une activité professionnelle en rapport avec sa qualification depuis au moins deux ans.
- Soit ont une reconnaissance « travailleur handicapé ».
- Soit sont bénéficiaires des minima sociaux, en particulier du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Il n'y a pas de hiérarchisation entre les publics mentionnés ci-dessus.

Les priorités énoncées doivent permettre d'aider à effectuer un choix lorsque le nombre des candidatures est supérieur au nombre de places ouvertes dans les actions.

L'accès des publics aux cursus et actions de formation se fait dans le respect des priorités régionales, qui peuvent être complétées localement par les acteurs locaux, en conservant la cohérence par rapport au cadrage régional.

C'est au travers de ce cadrage local que pourra notamment être limité l'accès des demandeurs d'emploi de niveaux 4 et supérieurs sur le cursus 3 « compétences premières et accès à la qualification et à l'emploi ».

3/ LES COMPETENCES CLES MOBILISABLES DANS LES CURSUS

Compétences clés	Objectifs	Type d'apprentissage
1. la communication en français	* faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire, écrire) ; * faculté d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle * elle intègre l'apprentissage du français en tant que langue étrangère (FLE) pour des publics dont le français n'est pas la langue maternelle (personnes scolarisées à l'étranger à des degrés divers et se situant, au moins à l'oral, au niveau A1.1 du CECRL) ; elle doit permettre de les conduire à l'acquisition des niveaux débutant	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse
2. la communication en langues étrangères	* faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire, écrire) dans une langue autre que le français	Apprentissage spécifique (modules dédiés)
3. la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologie	* raisonnement mathématique permettant de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne, * maîtrise, emploi et application des connaissances et méthodologies servant à expliquer le monde de la nature, les changements liés à l'activité humaine et la responsabilité de tout individu en tant que citoyen	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse
4. la compétence numérique	* usage sûr et critique des technologies de la société de l'information et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse
5. apprendre à apprendre	* apprentissage et capacité à entreprendre et organiser soi-même son apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres	Apprentissage transverse
6. les compétences sociales et civiques	* Les compétences sociales renvoient aux compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles ainsi qu'à toutes formes de comportement d'un individu pour participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle ; elles intègrent la compréhension des codes de conduite et des	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse

	<p>usages des différents environnements dans lesquels l'individu évolue.</p> <p>Elles intègrent également la capacité à se repérer dans l'espace et le temps.</p> <p>Les compétences civiques et notamment la connaissance des notions et structures sociales et politiques (démocratie, justice, égalité, citoyenneté, droits civils) doivent permettre à un individu d'assurer une participation civique active et démocratique dans la société.</p>	
7. l'esprit d'initiative et d'entreprise	* capacité de passer des idées aux actes (capacité à gérer des projets afin de réaliser ses objectifs)	Apprentissage transverse
8. la sensibilité et l'expression culturelles	* elles impliquent la conscience de l'importance de l'expression d'idées, d'expériences ou d'émotions sous diverses formes (musique, arts du spectacle, littérature, arts visuels)	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse
9. la capacité à s'inscrire dans un cadre de travail collectif et à réaliser des objectifs individuels (autonomie)	<ul style="list-style-type: none"> * respect des règles de vie collective, * apporter sa contribution au sein d'un groupe ; * prendre des initiatives et être force de proposition 	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse
10. l'hygiène, la santé et la sécurité liées à la vie personnelle et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> * maîtrise des gestes et postures, * respect des normes d'hygiène et de sécurité élémentaires 	Apprentissage spécifique (modules dédiés) et transverse

4/ CURSUS 1 : COMPETENCES PREMIERES ET DEMARCHE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Public cible	<p>Personnes éloignées de l'emploi, sans qualification reconnue, n'ayant pas une capacité suffisante pour s'investir dans une formation intensive et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes scolarisées en France, mais n'ayant pas suffisamment acquis les savoirs de base (lire, écrire, compter + autres compétences clés le cas échéant) - Personnes scolarisées en langue française à l'étranger, mais n'ayant pas suffisamment acquis les savoirs de base (lire, écrire, compter + autres compétences clés le cas échéant) - Personnes scolarisées, dont la langue maternelle n'est pas le français mais ayant atteint un niveau minimum A2 du CECRL à l'oral et A1.1 du CECRL à l'écrit - personnes ayant des difficultés à se projeter dans une formation et dans le temps - personnes cumulant avec les difficultés d'apprentissage, des difficultés personnelles (mobilité, disponibilité, difficultés financières ou personnelles...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - développer des attitudes positives vis-à-vis de soi-même et de la formation - développer les capacités d'apprentissage et l'envie d'apprendre - développer tout ou partie des compétences clés, en lien avec les préoccupations immédiates (vie quotidienne, vie professionnelle) et en lien avec une démarche d'emploi <p>* La compétence clé FLE n'est pas mobilisable au sein de ce cursus</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Entrées et sorties permanentes ou très périodiques, selon l'organisation retenue sur le territoire - Formation sans immersion professionnelle - Possibilité de ne mobiliser qu'une seule compétence clé, dans une certaine limite toutefois pour la compétence numérique : compétence limitée à 8H hebdomadaires et à 32H au total.
Durées et rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Durée minimale : 40H - Durée maximale : 300H (renouvelables) - Rythme hebdomadaire de 18H maximum - Séquence de formation de 2H minimum par semaine
Statut	<ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale) - Formation non rémunérée
Issues possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Etape1 ou 2 de formation du cursus 2 - Action du PFE - Action pré-certifiante - Mini stage

5/ CURSUS 2 : COMPETENCES PREMIERES ET CONSTRUCTION DE PROJET PROFESSIONNEL

Public cible	<p>En fonction de l'étape envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes n'ayant pas de projet professionnel clairement défini et ayant besoin d'une (re)mise en confiance préalable pour (ré)investir le champ de l'orientation professionnelle - Personnes ayant une ébauche ou quelques pistes de projet professionnel - Personnes ayant un projet professionnel défini, nécessitant d'être confirmé
Objectifs	<p>Travailler la dimension professionnelle en lien avec l'acquisition, le développement ou l'actualisation des compétences clés, en fonction de l'état d'avancement auquel se situe le projet professionnel :</p> <p>L'étape d'exploration professionnelle a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la découverte multi-métiers et la diversification des choix professionnels en lien avec l'aire de mobilité du stagiaire • le développement des attitudes positives vis à vis de soi-même, de la formation, et d'autrui • le développement des capacités d'apprentissage, en lien avec les préoccupations professionnelles et tout ou partie des compétences clés, dont l'apprentissage du français en tant que langue étrangère si nécessaire * <p>L'étape d'élaboration de projet(s) professionnel(s) a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement et/ou l'approfondissement d'une ou plusieurs pistes de projet(s) professionnel(s), • la définition d'une méthodologie d'apprentissage et de recherche • le développement des attitudes positives vis à vis de soi-même, de la formation, et d'autrui • le développement des capacités d'apprentissage en lien avec des pistes professionnelles et tout ou partie des compétences clés, dont l'apprentissage du français en tant que langue étrangère si nécessaire*. <p>L'étape de stabilisation du projet professionnel a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la validation et la confirmation de ce projet professionnel • le développement des capacités d'apprentissage du stagiaire en lien avec le projet professionnel et tout ou partie des compétences clés, dont l'apprentissage du français en tant que langue étrangère si nécessaire*.
Organisation des étapes et des actions	<p>En fonction des offres et des localisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque étape peut donner lieu à une action spécifique - plusieurs étapes peuvent être prises en compte au sein de la même action, permettant ainsi d'accueillir, en même temps, des publics dont les projets professionnels ne sont pas au même niveau d'avancement, avec : <p>→ soit le mixage de 2 étapes : exploration professionnelle ET élaboration de projet professionnel OU élaboration de projet professionnel ET stabilisation du projet professionnel</p> <p>→ soit le mixage des 3 étapes : exploration professionnelle ET élaboration de projet professionnel ET stabilisation du projet professionnel</p> <p>La plupart des territoires disposent d'actions qui sont orientées sur l'apprentissage du FLE permettant d'accueillir uniquement les publics ayant besoin de mobiliser cette compétence clé.</p>

	<p>Certains territoires peuvent disposer d'actions susceptibles d'accueillir à la fois des publics relevant du FLE et des publics n'en relevant pas.</p> <p>* Les actions FLE sont des actions multi niveaux.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Entrées et sorties à dates fixes, périodiques ou permanentes, selon l'organisation retenue sur le territoire - Période(s) d'application en milieu professionnel (hors centre) : une ou plusieurs périodes de formation réalisée(s) en dehors du centre de formation, durées possibles dans une fourchette allant de 0% à 75% de la durée totale de la formation, en fonction des modalités d'organisation proposées sur les étapes. <p>* Seule l'étape d'exploration professionnelle peut être réalisée sans période d'application en milieu professionnel</p>
Durées et rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Rythmes hebdomadaires en centre compris entre 20H et 30H, différenciés ou non selon les modalités d'organisation proposées sur les différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> o Rythme à temps partiel possible sur l'étape d'exploration professionnelle o Rythme progressif possible sur l'étape d'exploration professionnelle et l'étape d'élaboration du projet professionnel - Rythme hebdomadaire des périodes d'application en milieu professionnel : 35h maximum. <p>Durée totale de la formation en centre : de 40H à environ 450H, en fonction des étapes</p>
Statut	<ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale) - Rémunération pendant toute la durée de formation
Issues possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Etape 2 du cursus (suite à l'étape 1) - Etape 3 du cursus (suite à l'étape 2) - SEP - Action du PFE - Préparation à un concours - Action précertifiante - Action certifiante - Emploi

6/ SE REPERER DANS LES INTITULES DE FORMATION DU CURSUS 2

Types d'actions possibles	Objectifs généraux		Publics	Débuts d'intitulés des actions
Action intégrant uniquement l'étape 1 « exploration professionnelle »	action de formation, permettant aux publics de suivre exclusivement l'étape 1 du cursus en fonction de leurs besoins	Avec toujours un travail sur tout ou partie des compétences clés	Actions destinées à des publics non-FLE	« <i>Exploration du projet professionnel :</i> »
Action intégrant uniquement l'étape 2 « élaboration du projet professionnel »	action de formation, permettant aux publics de suivre exclusivement l'étape 2 du cursus en fonction de leurs besoins			« <i>Elaboration du projet professionnel : ...</i> »
Action intégrant uniquement l'étape 3 « stabilisation du projet professionnel »	action de formation, permettant aux publics de suivre exclusivement l'étape 3 du cursus en fonction de leurs besoins			« <i>Stabilisation du projet professionnel : ...</i> »
Action intégrant les étapes 1 & 2	action de formation, permettant aux publics de suivre l'une de ces deux (1 ou 2) étapes du cursus en fonction de leurs besoins			« <i>Exploration et élaboration du projet professionnel : ...</i> »
Action intégrant les étapes 2&3	action de formation, permettant aux publics de suivre l'une de ces 2 étapes (2 ou 3) du cursus en fonction de leurs besoins			« <i>Elaboration et stabilisation du projet professionnel : ...</i> »
Action intégrant les étapes 1, 2 et 3 étapes	action de formation, permettant aux publics de suivre l'une des 3 étapes du cursus en fonction de leurs besoins			« <i>Exploration, élaboration et stabilisation du projet professionnel : ...</i> »
Action spécifique intégrant le FLE (FLE multi-niveaux)	Action permettant aux publics de suivre 1 ou plusieurs étapes du cursus en fonction de la manière dont l'action est proposée dans l'offre	Parmi les compétences clés travaillées figure obligatoirement le FLE	Actions destinées uniquement au public dont le français n'est pas la langue maternelle (FLE multi-niveaux)	« <i>FLE + intitulé de(s) étape(s) concernée(s) :</i> »

7/ CURSUS 3 : COMPETENCES PREMIERES ET PREPARATION A LA QUALIFICATION OU A L'EMPLOI

Public cible	Personnes ayant un projet professionnel défini et validé, mais ayant besoin d'actualiser leurs connaissances ou de se remettre à niveau pour mettre en œuvre leur projet professionnel
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- développer des attitudes positives vis à vis de soi-même et de la formation;- développer les capacités d'apprentissage du stagiaire ;- développer ou actualiser tout ou partie des compétences clés en lien avec l'emploi visé, ou en lien avec le niveau requis pour l'accès à la qualification, le diplôme ou la préparation du concours visé. <p>* La compétence clé FLE n'est pas mobilisable au sein de ce cursus</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none">- Entrées et sorties permanentes ou très périodiques selon l'organisation retenue sur le territoire- Séquence de formation de 2H minimum par semaine- Rythme hebdomadaire de 18H maximum- Formation sans immersion professionnelle- Possibilité de ne mobiliser qu'une seule compétence clé, dans une certaine limite toutefois pour la compétence numérique et pour la compétence en langues étrangères (hors FLE) : compétences limitées à 8H hebdomadaires et à 32H au total, pour chacune d'elles.
Durées et rythmes	<ul style="list-style-type: none">- Durée minimale : 40H- Durée maximale : 300H (renouvelables)- Rythme hebdomadaire de 18H maximum- Séquence de formation de 2H minimum par semaine
Statut	<ul style="list-style-type: none">- Stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale)- Formation non rémunérée
Issues possibles	<ul style="list-style-type: none">- Action pré-certifiante- Préparation à un concours- Action certifiante- Emploi